

Séance du 09 mai 2022



COMMUNE DE PANGE
ALLEE DES TILLEULS

57530 PANGE

CONSEIL MUNICIPAL CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion suivante :

CONSEIL MUNICIPAL ORDRE DU JOUR

Séance du 09 mai 2022 à 20 heures 00
MAIRIE

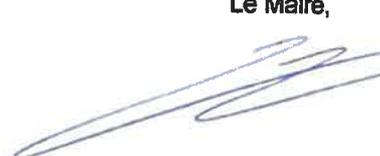
- 1 - Approbation des délibérations du 14 mars 2022.
- 2 - Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations.
- 3 - Talpré 1 : marché public lots 1,2 et 3.
- 4 - Ecran tactile.
- 5 - Clôture aire de jeux.
- 6 - Subventions aux associations 2022.
- 7 - Avis sur le dossier d'extension d'une unité de méthanisation à Ottonville.
- 8 - Durée légale du temps de travail.
- 9 - Demande de subvention DETR : - éclairage Talpré 1
- sécurisation de la circulation des piétons au niveau du rond-point
- 10 - Divers

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Fait le : 02/05/2022

à : PANGE

Le Maire,



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09/05/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation
04/05/2022Date d'affichage
13/05/2022Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Étaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean-Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. MARCOT Alain

Étaient absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Étaient excusé(s) :

NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2022/301**Objet : Attribution des marchés de travaux pour la requalification du lotissement Maurice à Pange.**

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la requalification du lotissement Maurice à PANGE une consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée, pour la conclusion des marchés correspondants :

Après ouverture des offres, celles-ci ont été analysées et il s'avère que les offres suivantes sont économiquement les plus avantageuses au regard de l'ensemble des critères fixés dans le règlement de la consultation :

Lot n°1 : Assainissement /AEP : société SADE sise 23 Chemin de la Petite Ile 57050 METZ.

Lot n°2 : Enfouissement des réseaux secs : société ERTP sise Lieu dit "dans le bois de l'Hopital" 57420 ORNY.

Lot n°3 : Aménagement de voirie : société LINGENHELD sise Route de Saint Jure - RD 913 - 57420 LOUVIGNY.

**Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- **ATTRIBUE** les marchés aux sociétés suivantes selon les montants mentionnés ci-dessous :

Lot n°1 : Assainissement /AEP : société SADE pour un montant total de 432 384 ,25 € HT

Lot n°2 : Enfouissement des réseaux secs : société ERTP pour un montant total de 322 642,30 € HT

Lot n°3 : Aménagement de voirie : société LINGENHELD pour un montant total de 369 500 € HT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés mentionnées ci-dessus, aux conditions financières évoquées, ainsi que toutes les pièces se rapportant au présent dossier, y compris les documents d'exécution tels que les avenants éventuels.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/05/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 14

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean-Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Date de convocation

04/05/2022

Procuration(s) :

NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. MARCOT Alain

Date d'affichage

13/05/2022

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..!./....

Etai(ent) excusé(s) :

NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

et publication du :

..!./....

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2022/302**Objet : Ecran interactif.**

- Vu le projet d'acquisition d'un écran interactif tactile pour la Mairie;
- Vu les différents devis reçus;

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

DECIDE

- de retenir l'offre de l'entreprise SIE, 6 Avenue Sébastopol 57000 METZ pour un montant de 3 144,90 € HT.
- autorise le Maire à signer le devis et tous les documents relatifs à cette acquisition.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09/05/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 14

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean-Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Date de convocation
04/05/2022**Procuration(s) :**

NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. MARCOT Alain

Date d'affichage

13/05/2022

Etal(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

Etal(ent) excusé(s) :

NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

et publication du :

..../..../..

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie**Numéro interne de l'acte : 2022/303****Objet : Clôture aire de jeux.**

- Vu les dégradations constatées sur la clôture de l'aire de jeux;
- Vu la nécessité de faire réparer cette clôture;
- Considérant les différents devis reçus;

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de retenir l'offre de l'entreprise MOBIDIF, 65 rue de Metz 57525 TALANGE pour un montant de 9 303,00 € HT.
- Autorise le Maire à signer le devis et tout autre document relatif à cette opération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/05/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation
04/05/2022

Date d'affichage

13/05/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..I..I....

et publication du :

..I..I....

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etalent présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean-Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procurat(ion)s :

NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. MARCOT Alain

Etal(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etal(ent) excusé(s) :

NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2022/304

Objet : Subventions aux associations 2022.

Retirée de l'ordre du jour.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09/05/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation
04/05/2022**Date d'affichage**
13/05/2022Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..I./...

et publication du :

..I./...

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Étaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean-Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. MARCOT Alain

Étai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Étai(ent) excusé(s) :

NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2022/305**Objet : Avis sur le projet d'extension d'une unité de méthanisation de l'EARL Sainte Marie-Pierre à Ottonville.**

- Vu le dossier déposé par l'EARL Sainte Marie-Pierre pour l'extension d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune d'Ottonville;
- Vu que ce dossier a été déclaré recevable et qu'il doit être soumis à la consultation prévue par les articles R512-46-11 et suivants du code de l'environnement;
- Considérant que les communes où l'installation est projetée, ainsi que celles dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre et celles incluses dans le plan d'épandage fourni par le demandeur, doivent être consultées;

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

DECIDE

- donne un avis défavorable au projet d'extension d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune d'Ottonville.

VOTE : Rejetée (6 voix pour, 8 voix contre)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/05/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation
04/05/2022Date d'affichage
13/05/2022Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J.J....

et publication du :

..J.J....

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean-Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. MARCOT Alain

Etal(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2022/306

Objet : Durée légale du temps de travail.

- Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47;
- Vu l'obligation pour les collectivités territoriales de fixer par délibération la durée légale annuelle de travail à 1 607 heures;
- Considérant que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1 607 heures;
- Considérant que le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1 607 heures;

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE

- La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires).
- Annule les délibérations antérieures relatives au temps de travail.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09/05/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 14

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean-Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Date de convocation
04/05/2022**Procuration(s) :**

NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. MARCOT Alain

Date d'affichage
13/05/2022**Etai(ent) absent(s) :**

Mme MARINACCI Angélique

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

Etai(ent) excusé(s) :

NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

et publication du :

..../..../..

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2022/307

Objet : Demande de subvention DETR : - éclairage Talpré 1

- sécurisation de la circulation des piétons au niveau du
rond-point

- Vu le projet de renouvellement du réseau d'éclairage public du lotissement talpré 1 rue Maurice de pange, Impasse des Chênes, Impasse des Bouleaux pour un montant HT de 42 935,35 €;
- Vu le projet de sécurisation de la circulation des piétons au niveau du rond-point pour un montant HT de 37 431,50 €;
- Vu la possibilité de déposer une demande de subvention via le dispositif DETR;

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

DECIDE

- de demander une subvention DETR pour la réalisation de ces deux projets.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,



